

À RETENIR

Il est important de dire que les personnes adultes vivant avec une déficience intellectuelle ne sont pas des enfants. Il faut donc les considérer dans leur globalité, en respectant leur âge réel et leur vécu. Ces personnes ont exactement les mêmes droits que tous. Il faut éviter de les infantiliser et de les prendre en pitié.

Les hommes et les femmes qui présentent une déficience intellectuelle sont des membres à part entière de notre société. Comme tout le monde, ces personnes veulent avancer dans la vie, caresser des rêves, réaliser des projets et tout simplement être heureuses.

- Chaque personne ayant une déficience intellectuelle est différente, a son propre potentiel et ses propres limites.
- Certaines personnes ayant une déficience intellectuelle sont capables de bien s'exprimer, savent lire et écrire; tandis que d'autres auront de la difficulté à s'exprimer et ne savent ni lire ni écrire.
- Une personne ayant une déficience intellectuelle est souvent timide et n'aime pas se faire étiqueter d'handicapée.



AUXQUELS CES PERSONNES FONT FACE

- Méconnaissance de la déficience intellectuelle et la confusion avec la santé mentale, leur lien de dépendance, le manque de soutien pour le développement de leur autonomie, l'infantilisation, les perceptions et les attitudes de la société, les préjugés, la non-accessibilité à l'information, etc.



Comment agir et communiquer

avec une
personne
ayant une

**déficience
intellectuelle**



« Malgré la différence, une personne
d'abord et avant tout »

STRATÉGIES DE COMMUNICATION

CE QU'IL FAUT ÉVITER

- Éviter d'être impatient.
- Ne pas prendre pour acquis que les informations données sont comprises immédiatement dès qu'on leur fournit.
- Ne pas utiliser un vocabulaire trop sophistiqué ou infantile.
- Ne pas faire de longues phrases.
- Éviter de donner plusieurs renseignements en une seule fois, plutôt donner une consigne à la fois.
- Ne pas parler fort, ces personnes ne sont pas sourdes.
- Éviter de parler vite.
- Ne pas les interrompre.
- Ne pas répondre à leur place, ni compléter leur pensée.
- Ne pas essayer de hâter la discussion en comblant les trous par « ce n'est pas important ».
- En présence d'un tiers, ne pas exclure la personne ayant une déficience intellectuelle, principalement si c'est elle qui demande des informations.
- Éviter de dire :

« Un déficient, un handicapé », il faut plutôt parler d'une personne ayant une déficience intellectuelle.

« Souffre de », « est atteint de », « est frappé de » puisque ces termes manifestent une douleur constante. Même si certains individus peuvent éprouver de tels sentiments, une déficience est un état permanent, elle n'est pas nécessairement source de souffrance et ne requiert pas toujours des soins médicaux.

CE QU'IL FAUT FAIRE

- Être patient et avoir une bonne attitude.
- Parler un peu plus lentement.
- Utiliser le même contact visuel et le même langage corporel que vous avez lors de conversations habituelles.
- Utiliser un langage simple et concret, et éviter les figures de style et les métaphores qui peuvent être une source de confusion.
- Raccourcir vos phrases.
- Faciliter la communication à l'aide de pictogrammes, diagrammes, images, gestes.
- Essayer de reconnaître les capacités et le potentiel de chaque personne et vous y adapter.
- S'assurer que la personne comprend en lui demandant poliment de reformuler dans ses propres mots. Ne pas accepter une réponse aussi simple que OUI ou NON.
- Être prêt à expliquer les choses de différentes manières. Il sera peut-être nécessaire de répéter à plusieurs reprises.
- Dans un lieu public comportant de nombreuses distractions, offrir à la personne de se rendre dans un endroit plus tranquille.
- Ne pas faire semblant d'avoir compris les propos d'une personne ayant une déficience intellectuelle. Lui demander de répéter, c'est tout à fait respectable.
- L'absence de réaction ou une lenteur à répondre ne signifie pas que la personne se conduit mal.

Ce document s'adresse aux différentes parties prenantes de la Ville de Trois-Rivières : citoyens, employés, partenaires. Il a été réalisé dans le but de les préparer à agir ou à communiquer avec les personnes ayant une déficience intellectuelle.

Pour plus d'information, communiquez avec la coordonnatrice du plan d'action municipal pour l'intégration des personnes handicapées.

Jacynthe Morasse
5225, rue de Courcellette
Trois-Rivières, Québec G8Y 4L4

Téléphone :
819 375-1607, poste 4115

Document produit par :

Direction des communications
Ville de Trois-Rivières
Septembre 2011

Avec la collaboration de :

Le Bureau d'Aide et d'Information
sur le Logement adapté
région Mauricie (BAIL-Mauricie)

Référence :

Mouvement Personnes D'abord
de Sainte-Thérèse